



Règlement intérieur, accord d'entreprise, accord d'intéressement

La négociation collective dans les structures culturelles

5 juin 2019 – 1 journée à Paris - 330 € TTC*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Toute personne chargée/e de la gestion du personnel dans un lieu de spectacle.

OBJECTIFS

Les règles sociales laissent de plus en plus la place à la négociation collective. Une telle voie est de nature à rendre les questions sociales adaptées au plus près des enjeux d'organisation d'une structure culturelle. Il convient cependant de respecter un certain formalisme et de bien mesurer les incidences de ces outils de ressources humaines dans le spectacle. Cette journée a pour objet de présenter un panorama des différents textes et donner des repères concrets pour se situer.

CONTENU DÉTAILLÉ

Les négociations annuelles obligatoires

Le règlement intérieur

- De quoi parle-t-on ?
- Les clauses à prévoir

Négocier un accord d'entreprise

- Les nouvelles dispositions et règles de négociation : hiérarchie des normes sociales et ses évolutions. Qui négocie ? et quels sont les thèmes ouverts à une telle négociation ?
- Quels sujets aborder ?
 - Contrats
 - Durée du travail, modulation, conventions de forfait...
 - Le télétravail
 - Primes indemnités avantages acquis...
 - Congés, Compte Epargne Temps .../...
- Les étapes à connaître
- La rédaction de l'accord
- Les formalités à accomplir

L'accord d'intéressement

- les structures et salariés concernées
- le principe et les modalités de mise en place de l'accord d'intéressement
- Le contenu de l'accord d'intéressement
- Le régime social

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Jean-Louis Patheiron - Directeur de Premier'Acte Conseil, diplômé d'Etudes Supérieures Commerciales, Administratives et Financières.



MÉTHODE

Apport théoriques, dossier pratique et réponses aux multiples questions liées à ces négociations.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT Sylvie Ricordaire

Tél : 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr
www.cagec.fr



Document non contractuel
Crédits photo : © Fotolia.com

-
- Des réponses à vos questions, précises et fiables
 - Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Fiche d'information

Règlement intérieur, accord d'entreprise, accord d'intéressement 5 juin 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- I et II
- III
- IV
- V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Le statut de votre structure :

Association SARL autre , préciser :

Merci de préciser le nombre de salariés :

CDI :

CDD :

Avez-vous déjà mis en place :

- un accord d'entreprise
- un règlement intérieur
- un accord d'intéressement

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles
- Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?